# Avis d'Appel Public à la Concurrence

## Délégation de Service Public pour la gestion d'une structure multi-accueil Petite Enfance à Matoury (40 places) située à Barbadines 2 et dénommée « Ti Moun Matoury »

### I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI ATTRIBUE LA DELEGATION

CCAS de la Ville de Matoury – Impasse Ménard – 97351 MATOURY
Tél. : 0594.31.96.16  Fax : 0594.31.63.55

### II. OBJET, NATURE ET DUREE

Délégation de service public par affermage pour la gestion et l'animation d'une structure d'accueil pour la petite enfance pour une durée de 5 ans.
Date prévisionnelle de démarrage du service : à l'expiration de la précédente convention de gestion, prévu au 02 février 2026 hors prolongation éventuelle.

### III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA DELEGATION

Le service délégué porte sur la gestion d'une crèche d'une capacité de 40 places située à Matoury (Quartier Barbadines 2) pour l'accueil d'enfants de 3 mois à 3 ans dans le respect de la législation en vigueur. Le CCAS de la Ville de Matoury en partenariat avec la Ville de Matoury met à disposition du délégataire les locaux et matériels sous forme de location. Le délégataire exploitera la structure à ses risques et périls, et appliquera les tarifs définis par le barème de la CNAF. Le délégataire sera tenu de reprendre le personnel actuellement employé par l'association gestionnaire conformément à la directive communautaire 2001-23 CE du Conseil du 12 mars 2001 et des articles L.1224-1, L.1224-3 et L.1224-3-1 du Code du travail.

### IV. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALIFICATIONS ET CAPACITES DES CANDIDATS

Le candidat remettra un dossier permettant au CCAS d'apprécier ses garanties professionnelles et financières, son aptitude à assurer l'exécution et la continuité du service public dans le respect de la réglementation en vigueur et l'égalité des usagers devant le service public. Justificatifs à produire :
- Une lettre de candidature signée comportant les motivations du candidat à l'égard du projet.
- Une note décrivant les références récentes du candidat notamment dans la gestion de structures comparables à celle objet du présent avis.
- Un document de présentation générale du candidat (nom, raison sociale, copie intégrale des statuts, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices, attestations d'assurances en cours de validité).
- Les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations sociales.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire ou une copie du jugement prononçant le redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir et qu'il n'a pas été condamné au cours des cinq dernières années pour travail illégal.

### V. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures seront appréciées sur la base des garanties professionnelles et financières, de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers, ainsi que des motivations, des moyens et des références des candidats.

### VI. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Vendredi 1er Août 2025 à 12 heures. Suite à l'analyse des candidatures, la commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre auxquels elle fera parvenir le cahier des charges détaillé du CCAS.

### VII. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers seront à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :
https://www.marches-securises.fr/entreprise

### VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les questions seront à poser exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :
https://www.marches-securises.fr/entreprise

### IX. DATE D'ENVOI DE L'APPEL A CANDIDATURES :

20 juin 2025

# Avis d'Appel Public à la Concurrence

## Délégation de Service Public pour la gestion d'une structure multi-accueil Petite Enfance à Matoury (40 places) située à Concorde et dénommée « Raoul et Germaine »

### I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI ATTRIBUE LA DELEGATION

CCAS de la Ville de Matoury – Impasse Ménard – 97351 MATOURY
Tél. : 0594.31.96.16  Fax : 0594.31.63.55

### II. OBJET, NATURE ET DUREE

Délégation de service public par affermage pour la gestion et l'animation d'une structure d'accueil pour la petite enfance pour une durée de 5 ans.
Date prévisionnelle de démarrage du service : à l'expiration de la précédente convention de gestion, prévu au 02 février 2026 hors prolongation éventuelle.

### III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA DELEGATION

Le service délégué porte sur la gestion d'une crèche d'une capacité de 40 places située à Matoury (Quartier Concorde) pour l'accueil d'enfants de 3 mois à 3 ans dans le respect de la législation en vigueur. Le CCAS de la Ville de Matoury en partenariat avec la Ville de Matoury met à disposition du délégataire les locaux et matériels sous forme de location. Le délégataire exploitera la structure à ses risques et périls, et appliquera les tarifs définis par le barème de la CNAF. Le délégataire sera tenu de reprendre le personnel actuellement employé par l'association gestionnaire conformément à la directive communautaire 2001-23 CE du Conseil du 12 mars 2001 et des articles L.1224-1, L.1224-3 et L.1224-3-1 du Code du travail.

### IV. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALIFICATIONS ET CAPACITES DES CANDIDATS

Le candidat remettra un dossier permettant au CCAS d'apprécier ses garanties professionnelles et financières, son aptitude à assurer l'exécution et la continuité du service public dans le respect de la réglementation en vigueur et l'égalité des usagers devant le service public. Justificatifs à produire :
- Une lettre de candidature signée comportant les motivations du candidat à l'égard du projet.
- Une note décrivant les références récentes du candidat notamment dans la gestion de structures comparables à celle objet du présent avis.
- Un document de présentation générale du candidat (nom, raison sociale, copie intégrale des statuts, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices, attestations d'assurances en cours de validité).
- Les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations sociales.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire ou une copie du jugement prononçant le redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir et qu'il n'a pas été condamné au cours des cinq dernières années pour travail illégal.

### V. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures seront appréciées sur la base des garanties professionnelles et financières, de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers, ainsi que des motivations, des moyens et des références des candidats.

### VI. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Vendredi 1er Août 2025 à 12 heures. Suite à l'analyse des candidatures, la commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre auxquels elle fera parvenir le cahier des charges détaillé du CCAS.

### VII. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers seront à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :
https://www.marches-securises.fr/entreprise

### VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les questions seront à poser exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :
https://www.marches-securises.fr/entreprise

### IX. DATE D'ENVOI DE L'APPEL A CANDIDATURES :

20 juin 2025

# Avis d'Appel Public à la Concurrence

## Délégation de Service Public pour la gestion d'une structure multi-accueil Petite Enfance à Matoury (29 places) située à Gibelin 2 et dénommée « Les Petits Papillons »

### I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI ATTRIBUE LA DELEGATION

CCAS de la Ville de Matoury – Impasse Ménard – 97351 MATOURY
Tél. : 0594.31.96.16  Fax : 0594.31.63.55

### II. OBJET, NATURE ET DUREE

Délégation de service public par affermage pour la gestion et l'animation d'une structure d'accueil pour la petite enfance pour une durée de 5 ans.
Date prévisionnelle de démarrage du service : à l'expiration de la précédente convention de gestion, prévu au 02 février 2026 hors prolongation éventuelle.

### III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA DELEGATION

Le service délégué porte sur la gestion d'une crèche d'une capacité de 29 places située à Matoury (Quartier Gibelin 2) pour l'accueil d'enfants de 3 mois à 3 ans dans le respect de la législation en vigueur. Le CCAS de la Ville de Matoury en partenariat avec la Ville de Matoury met à disposition du délégataire les locaux et matériels sous forme de location. Le délégataire exploitera la structure à ses risques et périls, et appliquera les tarifs définis par le barème de la CNAF. Le délégataire sera tenu de reprendre le personnel actuellement employé par l'association gestionnaire conformément à la directive communautaire 2001-23 CE du Conseil du 12 mars 2001 et des articles L.1224-1, L.1224-3 et L.1224-3-1 du Code du travail.

### IV. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALIFICATIONS ET CAPACITES DES CANDIDATS

Le candidat remettra un dossier permettant au CCAS d'apprécier ses garanties professionnelles et financières, son aptitude à assurer l'exécution et la continuité du service public dans le respect de la réglementation en vigueur et l'égalité des usagers devant le service public. Justificatifs à produire :
- Une lettre de candidature signée comportant les motivations du candidat à l'égard du projet.
- Une note décrivant les références récentes du candidat notamment dans la gestion de structures comparables à celle objet du présent avis.
- Un document de présentation générale du candidat (nom, raison sociale, copie intégrale des statuts, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices, attestations d'assurances en cours de validité).
- Les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations sociales.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire ou une copie du jugement prononçant le redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir et qu'il n'a pas été condamné au cours des cinq dernières années pour travail illégal.

### V. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures seront appréciées sur la base des garanties professionnelles et financières, de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers, ainsi que des motivations, des moyens et des références des candidats.

### VI. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Vendredi 1er Août 2025 à 12 heures. Suite à l'analyse des candidatures, la commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre auxquels elle fera parvenir le cahier des charges détaillé du CCAS.

### VII. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers seront à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :
https://www.marches-securises.fr/entreprise

### VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les questions seront à poser exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :
https://www.marches-securises.fr/entreprise

### IX. DATE D'ENVOI DE L'APPEL A CANDIDATURES :

20 Juin 2025